

5 juin 2008

5^e édition

Les Grands Prix DU FRVI

Dîner conférence
**LA VÉRIFICATION INTERNE
UN SOUTIEN À LA GOUVERNANCE**

SOMMAIRE

- 3 Dîner conférence et Grands Prix du FRVI
- 12 Message du président du FRVI
- 13 Assemblée générale annuelle du 5 juin 2008
- 14 Entretien avec M. Jean-Claude Deschênes
- 18 Assemblées plénières des membres
- 22 Colloque conjoint FRVI / FGRF
- 23 Déjeuner conférence / nouvelle organisation DPI
- 24 Délégations d'Haïti et du Cameroun



Dîner conférence et remise des Grands Prix du FRVI



M^{me} Mishèle Bérubé, directrice du secrétariat du FRVI, qui agissait à titre de maître de cérémonie, accueillait chaleureusement les quelque 250 participants à cet événement qui se tient aux deux ans.



M^{me} Marlen Carter, sous-ministre adjointe à la direction générale des services à la gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, s'est faite la porte-parole de M. François Turenne, président d'honneur et sous-ministre au même ministère pour donner le coup d'envoi à la cérémonie de la remise des « GRANDS PRIX DU FRVI ».



Le conférencier, M. Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques.

Afin de creuser davantage l'appétit des participants – à tous les points de vue – M. Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, était invité à faire une présentation intitulée *La gouvernance et la vérification interne, vers une gouvernance créatrice de valeurs*. Sa présentation portait sur les principaux points suivants :

- :: la mission et le rôle de son institution;
- :: l'évolution de la gouvernance;
- :: les quatre piliers d'une gouvernance « créatrice de valeurs »;
- :: les quatre attributs essentiels à une gouvernance d'entreprise efficace et « créatrice de valeurs »;
- :: le rôle du comité de vérification dans certains ministères fédéraux;
- :: la gouvernance des sociétés d'État.

Il concluait son allocution avec une citation de M. David A. Leslie, chef de la direction de Ernst & Young Canada, 2004: « La conformité aux règles n'est que le point de départ. L'excellence de la gouvernance est l'objectif. Le public est inquiet non seulement des violations commises par les dirigeants, mais aussi de la présence réelle d'un sens de la morale et l'intégrité dans la conduite des affaires. Ceci signifie qu'il ne sera plus suffisant de strictement se conformer aux lois, les standards les plus élevés sont désormais exigés »

Sa présentation est affichée sur le site du FRVI www.frvi.gouv.qc.ca, section membres, à la rubrique conférences.

MANDAT DE VÉRIFICATION

Les éléments couverts par cette catégorie sont diversifiés : protection des ressources, conformité au cadre légal, fiabilité des systèmes, exactitude des rapports, enquêtes, optimisation des ressources, vérification des mécanismes liés à la gestion (risques, contrôles, indicateurs de performance, reddition de comptes, etc.).

Les résultats des travaux ont permis à l'organisation, et plus particulièrement aux responsables de la gouverne, de juger efficacement de la suffisance des contrôles ou de l'utilisation optimale des ressources, par exemple.

La sous-ministre adjointe à la direction générale des services à la gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Marlen Carter, remet les prix.



M^{me} Marlen Carter, M^{me} Sylvie Proulx, M. Yvan Thivierge, M^{me} Nathalie Allaire, M^{me} Sylvie Chauvin, M^{me} Sophie Du Berger et M. Marc Lacroix, sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

LAURÉAT

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Direction de la vérification interne

Gestion de l'encaissement

- :: Sylvie Proulx, directrice
- :: Yvan Thivierge, vérificateur et responsable du projet
- :: Nathalie Allaire, vérificatrice
- :: Francine Laliberté, vérificatrice
- :: Claire Caron, CA, coordonnatrice



M^{me} Marlen Carter, M. Jacques Richer, M^{me} Caroline Goulet, M. Yves Marcotte et M. Jean-François Lachance, directeur général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

FINALISTE

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI)

Service des affaires corporatives et des communications

Processus de gestion financière des services de garde dans les écoles primaires

- :: Yves Marcotte, directeur du service
- :: Jacques Richer, responsable de la vérification interne
- :: Caroline Goulet, CA, analyste en vérification interne



M. Normand Beaulieu, M. Alain Ancil, M^{me} Annie Tremblay, M^{me} Pauline St-Pierre, M. Yvan Darveau et M^{me} Marlen Carter.

FINALISTE

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives (DVIEA)

Vérification du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

- :: Annie Tremblay, CGA, ADM.A, MAP, directrice par intérim
- :: Pauline St-Pierre, MBA, CMA, chargée de projet
- :: Alain Ancil, chargé de projet
- :: Yvan Darveau, CISA, chargé de projet
- :: Normand Beaulieu, CA, vérificateur interne

RÔLE CONSEIL

Le rôle conseil apporte une valeur ajoutée à l'organisation. Les constats et les recommandations ont permis au gestionnaire d'améliorer les résultats et la performance de son unité.

M^{me} Sylvie Grondin, secrétaire associée au Sous-secrétariat à la modernisation de l'État au Secrétariat du Conseil du trésor, avait l'honneur de remettre les prix.



M^{me} Geneviève Bellemare, M^{me} Sylvie Grondin, M. Jacques Lavallée, M^{me} Marie-Josée Doré, M. Bruno Marcil, M. Michel Caron, M. Hicham Agoumi, M^{me} Dominique Soucy et M. Michel Savoie.

LAURÉATE

Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

Vice-présidence, Vérification interne

Profil du risque de fraude

- :: Jacques Lavallée, CA, CFA, vice-président, Vérification interne
- :: France Joyal, CA, CIA, directrice, Vérification interne – projets spéciaux *
- :: Mireille Barrière, CA, vice-présidente associée, Vérification interne *
- :: Geneviève Bellemare, vérificatrice interne
- :: Michel Allen, CA, directeur principal, Gestion des risques opérationnels
- :: Joanne Aldersebaes, CA, directrice, Gouvernance financière et projets spéciaux
- :: Sylvain Laurent, CA, directeur, Conformité des investissements

* N'occupe plus ce poste



M. Maurice Boisvert, sous-ministre associé au Dossier de santé du Québec (DSQ/MSSS), M^e Suzanne Rompré de la Direction des affaires juridiques, corporatives et qualité (Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale), M^{me} Martine Couture, M. Marc Tanguay, M. Jocelyn Ouellet, M. Jean-François Foisy, M^{me} Sylvie Grondin et M. Viateur Laplante.

FINALISTE

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Direction de la vérification interne

La gouvernance des agences de la santé et des services sociaux : un cadre de gestion rigoureux... Un processus d'évaluation continue

- :: Viateur Laplante, F. ADM. A., directeur et responsable du projet
- :: Martine Couture, présidente-directrice générale, Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- :: Michel Fontaine, président-directeur général, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
- :: Marc Tanguay, président-directeur général, Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
- :: Jean-François Foisy, président-directeur général, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
- :: Jocelyn Ouellet, président-directeur général, Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides



M. Paul Marceau, vice-président aux opérations, M^{me} Sylvie Grondin, M^{me} Louise Duval, M. Richard Gobeil, M. Michel Harvey, M^{me} Carole Théberge, vice-présidente à l'administration et aux communications, M^{me} Lise Desjardins, responsable du projet d'assurance qualité du programme d'indemnisation visé et M. Jean Ranger, directeur du programme d'indemnisation visé.

FINALISTE

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Direction de la vérification interne

Projet d'assurance qualité dans un programme d'indemnisation de la CSST

- :: Richard Gobeil, CA, directeur
- :: Michel Harvey, CA, chef d'équipe
- :: Louise Duval, CMA, vérificatrice

RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Le vérificateur interne atteint cet objectif par ses actions et ses attitudes. Individuellement ou en équipe, le vérificateur interne agit comme porte-étendard de sa profession. Ses actions peuvent être de différentes natures : conférencier, organisateur, participant à un comité stratégique, formateur, rédacteur, etc.

M. Renaud Lachance, Vérificateur général du Québec, remet les prix.



M. Renaud Lachance, M^{me} France Ouellet, M^{me} Marie Gagnon, M^{me} Céline Gaulin et M^{me} Danielle Amiot.

LAURÉATE

Université Laval

Bureau du vérificateur interne

La réalisation du site Web du Bureau du vérificateur interne

:: France Ouellet, CA, vérificatrice interne et responsable du projet



M. Renaud Lachance, M. Gaétan Michaud, M. Richard Gobeil, M^{me} Réjeanne Quirion, M. André Hunter, M^{me} Carole Théberge, vice-présidente à l'administration et aux communications, M. Jacques Dorval et M. Paul Marceau, vice-président aux opérations.

FINALISTE

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Direction de la vérification interne

Organisation de la Conférence nationale des vérificateurs internes des CSST – WCB du Canada, tenue à Québec en septembre 2006

- :: Richard Gobeil, CA, directeur de la vérification
- :: André Hunter, CGA, chef d'équipe
- :: Réjeanne Quirion, vérificatrice
- :: Gaétan Michaud, CGA, vérificateur
- :: Jacques Dorval, vérificateur



M^{me} Francine Martel-Vaillancourt, sous-ministre à Revenu Québec, M. Daniel Gratton, M. Pierre Gagné, M. Luc Tremblay, M. Renaud Lachance et M. Clément Jean.

FINALISTE

Ministère du Revenu du Québec (MRQ)

Direction de la vérification interne et des enquêtes

Apport aux services partagés en vérification interne

- :: Pierre Gagné, directeur
- :: Luc Tremblay, chef du Service de la vérification interne
- :: Clément Jean, CA, vérificateur interne
- :: Daniel Gratton, CISA, vérificateur interne

LES GRANDS PRIX DU FRVI - MOT DE LA COORDONNATRICE



Josée Schryer
Ex-directrice de
la vérification interne
et du soutien
à la performance
à la Commission de la
construction du Québec

Les « Grands Prix FRVI », édition 2008 sont maintenant terminés et encore une fois, l'événement a connu un vif succès. Tant la qualité des projets présentés que la participation record au déjeuner causerie témoignent du dynamisme et du professionnalisme des unités de vérification. La présence de plusieurs sous-ministres, dirigeants d'organismes et membres des comités de vérification sont aussi des preuves tangibles que la vérification interne est de mieux en mieux positionnée dans les organisations.

M. Nadeau nous a livré une conférence pertinente et intéressante sur la gouvernance. Le niveau d'attention au moment de sa présentation est d'ailleurs un signe non équivoque de l'intérêt des vérificateurs et gestionnaires pour ce sujet d'actualité. Des pistes quant à la contribution de la vérification interne pour une gouvernance à valeur ajoutée ont aussi été identifiées.

Lors de la remise des prix, la fébrilité des finalistes et gagnants était palpable. Nous pouvons être tous très fiers de cet événement qui permet des gestes concrets de reconnaissance et un rayonnement encore plus grand de la profession. Ce succès est possible grâce au travail acharné de l'équipe du comité organisateur. Sans ces personnes et la collaboration sans faille de tous et chacun, le résultat final ne serait pas à la hauteur des attentes. Je voudrais souligner le dévouement, la disponibilité et l'humour toujours présent de Céline Michaud. Ses qualités maintenant légendaires sont un atout indéniable pour cette journée. Au niveau de la logistique, Marc Bégin est une présence rassurante et combien aidante pour les nombreux petits détails. Quant à Mishèle Bérubé, son souci du détail et de qualité, son suivi des nombreux éléments et ses encouragements à tous, en font un membre d'équipe incontournable. Un merci tout spécial à Jacques Lavallée pour son implication, ses idées et critiques constructives et son hospitalité dans les locaux de son organisation.

Le travail dans l'ombre des membres du jury mérite aussi une mention spéciale. Rôle exigeant s'il en est un, ceux-ci ont réussi à analyser les candidatures et à effectuer des choix et ce, malgré des dossiers extrêmement bien montés et d'une qualité exceptionnelle.

Je vous donne donc rendez-vous dans deux ans pour de nouveaux Grands Prix. Un nouveau comité organisateur sera créé et verra à la réussite de cet événement. Merci encore à tous les candidats ainsi qu'à vous tous qui étiez présents pour la remise des prix.

Josée Schryer



M. Marc Bégin, M^{me} Céline Michaud, M. Jacques Lavallée, M^{me} Josée Schryer et M^{me} Mishèle Bérubé.



M^{me} Mishèle Bérubé, directrice du FRVI, M. Édouard Lavoie, retraité (ex-directeur de la vérification interne au ministère des Relations internationales) et M. Jacques Henrichon, FCA, directeur de la certification et de l'inscription à la Direction générale adjointe des services aux entreprises à l'Autorité des marchés financiers.

LES GRANDS PRIX DU FRVI - AUTRES PROJETS MÉRITOIRES



Le FRVI est très fier de ses membres qui ont soumis 19 projets d'une qualité remarquable. En effet, la créativité et la pertinence des sujets présentés ont exigé, de la part des membres du jury, une étude approfondie de chacun d'entre eux et ont suscité des échanges des plus intéressants. Il leur fut difficile d'arrêter leur choix étant donné la qualité exceptionnelle des projets soumis.

Le FRVI aura l'occasion, au cours de la prochaine année, de faire connaître plus amplement les projets présentés dans l'une ou l'autre de ses activités ou par ses publications.



Un cadeau souvenir a été remis à chacune des personnes faisant partie des équipes, lorsqu'il y a lieu, ayant présenté des candidatures.

Mandat de vérification

Commission de la construction du Québec (CCQ)
Direction de la vérification interne et de soutien à la performance organisationnelle

Évaluation de la gestion des accès aux transactions du système central

- :: Guylaine Tremblay, CA, directrice
- :: Juan Carlos Posada, CIA, CISA, responsable de la réalisation
- :: Philippe Laferrière, CIA, vérificateur

Ministère du Revenu du Québec (MRQ)
Direction de la vérification interne et des enquêtes

Processus de recouvrement de la taxe

- :: Pierre Gagné, directeur
- :: Luc Tremblay, chef du Service de la vérification interne
- :: Michel Petitclerc, vérificateur interne
- :: Claude Boucher, CMA, vérificateur interne
- :: Mario Hébert, vérificateur interne

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
Direction de la vérification interne

Vérification du traitement informatisé des factures des médecins (omnipraticiens et spécialistes) rémunérés à l'acte

- :: Normand Ouellet, CA, MAP, directeur
- :: Denise Boivin, technicienne en vérification
- :: Céline Fortin, technicienne en vérification
- :: Marielle Moisan, agente de vérification
- :: Michel Moreau, CA, vérificateur expert
- :: Francine Roussel, technicienne en vérification
- :: André Talbot, chargé de projet

Rôle conseil

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)

Direction de la vérification interne et de la gestion des risques

Soutien à la mise en place de la nouvelle gouvernance de la CARRA

- :: Jocelyne Hains, directrice
- :: Michel Lambert, CISA, CISM, vérificateur interne et responsable du projet

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives (DVIEA)

Mise en place et gestion des éléments de contrôle et de sécurité du Programme national de réconciliation avec les orphelines et orphelins de Duplessis ayant fréquenté certaines institutions, volet 2 (PNROOD)

- :: Annie Tremblay, CGA, ADM.A, MAP, directrice par intérim
- :: Alain Anctil, chargé de projet
- :: Valérie Chabot, vérificatrice interne
- :: Normand Beaulieu, CA, vérificateur interne

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Direction de la vérification interne et des enquêtes

Mandat d'analyse des risques de la sécurité des actifs informationnels du système de support à la gestion de l'emprisonnement avec sursis «SAGES» du ministère de la Sécurité publique (MSP)

- :: Normand Henri, directeur
- :: Denis Shaink, M.Sc., CISM, vérificateur senior

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

Coordination et soutien à une audition de la Commission de l'administration publique

- :: Guylaine Berthiaume, CA, directrice
- :: André Levasseur, CA, vérificateur

Ministère du Revenu du Québec (MRQ)

Direction de la vérification interne et des enquêtes

Support dans la gestion des risques financiers

- :: Pierre Gagné, directeur
- :: Luc Tremblay, chef du Service de la vérification interne
- :: Sylvie Coulombe, CA, conseillère senior

Rayonnement de la profession

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)

Direction de la vérification interne et de la gestion des risques

Conception et mise en œuvre d'un programme de 2^e cycle universitaire portant sur «La gouvernance, l'audit et la sécurité des technologies de l'information».

- :: Jocelyne Hains, directrice
- :: Michel Lambert, CISA, CISM, vérificateur interne
- :: Serge Bédard, CISA, CISM, coordonnateur de la gestion des risques

Loto-Québec

Direction corporative – Vérification interne

«Objectif: Service à la clientèle»

- :: Martin Larose, CA, directeur corporatif
- :: Josée Leroux, CA, chef de service projet de vérification
- :: Marcel Chevrier, vérificateur contact
- :: Dany Paquin, CA, vérificateur contact
- :: Julie Bouchard, CA, coordonnatrice en gestion de risque
- :: Chantal Brière, vérificatrice contact
- :: Lucie Ouellet, CGA, vérificatrice contact
- :: Yves Leduc, CIA, vérificateur
- :: Venera Eliskof, vérificatrice
- :: Serge Tremblay, vérificateur
- :: Johanne Boilard, secrétaire principale

LES GRANDS PRIX DU FRVI - REMERCIEMENTS



M Pierre Gagné

Pour clore la cérémonie, le président du FRVI a exprimé sa sincère gratitude envers :

- :: M. François Turenne, sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En acceptant d'être le président d'honneur de cette 5^e édition des Grands Prix, M. Turenne démontrait notamment sa confiance envers la fonction de vérification interne.
- :: M^{me} Marlen Carter, sous-ministre adjointe à la direction générale des services à la gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, substitut à M. Turenne à l'occasion de la cérémonie des Grands Prix du FRVI.
- :: M. Michel Nadeau, directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques qui a fait une prestation remarquable.
- :: Le Vérificateur général du Québec, les sous-ministres, les dirigeants d'organismes, les membres de comité de vérification et les directeurs qui, malgré leur agenda chargé, ont assisté à ce gala. Leur présence est un indicateur du mérite qu'ils accordent à la vérification interne. À cet égard, le président du FRVI, leur a réitéré qu'ils peuvent toujours compter sur « la vérification interne » pour les appuyer.
- :: Les unités de vérification interne qui ont présenté un projet; un incontournable à la tenue des Grands Prix.
- :: Les professionnelles et professionnels qui travaillent en vérification interne, présents en grand nombre. Leur participation dénote un dynamisme et un engagement pour la fonction.
- :: Les membres du jury de sélection qui ont joué un rôle déterminant.
- :: Le comité organisateur, coordonné par M^{me} Josée Schryer qui, sans conteste, n'a négligé aucun effort pour la bonne marche de cet événement.
- :: Les personnes dédiées à accueillir les participants lors du dîner conférence et la remise des Grands Prix. Elles ont également apporté leur soutien tout au cours de la journée.
- :: Les partenaires (leurs noms apparaissent au verso de ce bulletin). La qualité de cette activité est largement tributaire à leur contribution financière.
- :: Finalement, toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, se sont impliqués à faire en sorte que l'objectif premier de ce concours soit atteint : **faire connaître les travaux des vérificateurs internes.**

Merci!

Céline Michaud
Secrétariat du FRVI

À LA TABLE D'HONNEUR



M^{me} Josée Schryer, coordonnatrice, M^{me} Jocelyne Dagenais, présidente-directrice générale à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, M. Michel Nadeau, conférencier, M^{me} Sylvie Grondin, secrétaire associée au Sous-secrétariat à la modernisation de l'État au Secrétariat du Conseil du trésor, M^{me} Francine Martel Vaillancourt, sous-ministre à Revenu Québec, M. Renaud Lachance, vérificateur général du Québec, M. Pierre Gagné, président du FRVI, M. Jacques Henrichon (membre du jury), M. Édouard Lavoie (membre du jury), M^{me} Marlen Carter, sous-ministre adjointe à la direction générale des services à la gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Nicole Wieczorek, directrice de la formation et chef des services financiers CCAF-FCVI Inc. et M^{me} Mishèle Bérubé, directrice du secrétariat du FRVI.

À L'ACCUEIL



Assises : M^{me} Céline Michaud (secrétariat du FRVI), M^{me} Véronique Gagné (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), M^{me} Thérèse Plante (Revenu Québec). Debout : M^{me} Jacinthe Montambault (Société de l'assurance automobile du Québec) et M^{me} Lise Rousseau (Commission des normes du travail).

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU FRVI



M. Pierre Gagné

UN COMITÉ DE VÉRIFICATION INDÉPENDANT, UN DÉFI DE TAILLE?

Lors du dernier bulletin Partenaires, je vous rappelais le rôle accru des comités de vérification en matière de gouvernance et de l'impact sur la fonction vérification interne et ce, en référence aux *Orientations concernant la vérification interne* (C.T: 204419 du 6 novembre 2006) et à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G -1.02).

Dans cette foulée, la composition des comités de vérification implique la venue d'un ou de membres externes n'ayant pas de lien d'affaires avec l'organisation. Cette situation contribue à ce que le comité devienne un outil stratégique important par son caractère indépendant et objectif. *Toutefois, la mise en place d'un comité de vérification indépendant peut être exigeante envers un ministère ou société et représente un défi à plusieurs points de vue.*

Compte tenu que le responsable de la vérification interne est souvent au cœur de la gestion du comité de vérification, permettez-moi, suite à la mise en pratique dans mon organisation, de vous faire part de quelques éléments à prendre en considération. Je comprends que bien d'autres procédés sont aussi à envisager et je vous invite à nous les communiquer.

D'emblée, soulignons, que la rémunération des membres externes contribue à leur engagement dans ce comité et à cet effet, un contrat est à établir afin de fixer entre autres aspects celui de la confidentialité des informations qu'ils ont en leur possession. La formation des membres pourrait être requise. À cette fin, certaines institutions d'enseignement offrent déjà des programmes (le Collège des administrateurs de sociétés et l'ENAP, par exemple). Ainsi, il y a lieu de s'assurer que les membres disposent de toute la formation nécessaire. De plus, un accueil des membres externes est important pour leur présenter les rouages de l'appareil gouvernemental et le fonctionnement du ministère ou de la société.

Par ailleurs, il faut bien encadrer les travaux du comité de vérification pour obtenir les résultats désirés. L'élaboration d'une charte du comité de vérification permet de bien camper son rôle et les modalités de fonctionnement dont la communication de l'information. Un programme de réunions est à établir avec une fréquence suffisante pour étudier l'information en temps opportun afin de soutenir leur intérêt. Compte tenu que les membres peuvent demander plusieurs renseignements, nous devons répondre avec célérité et efficacité. De plus, ils peuvent être appelés à rencontrer certains gestionnaires et nous devons leur faciliter les accès. Les réunions doivent être bien organisées afin de soutenir les membres. La documentation doit être transmise à l'avance. Finalement, une autoévaluation annuelle est à considérer.

En plus d'assurer la logistique, l'unité de vérification interne a un rôle important quant à l'information communiquée au comité. Le responsable de la vérification interne doit assurer la collaboration de son équipe face aux besoins et aux demandes des membres du comité de vérification. Il informe les membres des champs d'activité de la vérification interne, du fonctionnement de son unité et lui donne un aperçu des travaux réalisés, en cours et à venir. Le responsable de la vérification interne doit être proactif face au comité de vérification.

En conclusion, la participation de membres externes aux comités de vérification constitue un défi de taille, mais nous permet aussi, d'aller encore plus loin, dans notre quête de valeur ajoutée à nos organisations.

Je termine en vous souhaitant de ma part et de celle de mes collègues du conseil d'administration, de belles vacances vous permettant de refaire le plein!

Le président du FRVI

Pierre Gagné
Directeur de la vérification et des enquêtes
Revenu Québec

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



M. Michel Turner



M^{me} Sylvie Grondin

Le 5 juin 2008, se tenait l'assemblée générale annuelle des membres du FRVI. Au cours de cette assemblée, le FRVI a reçu M^{me} Sylvie Grondin, secrétaire associée à la modernisation de l'État au Secrétariat du Conseil du trésor, M. Michel Turner et M. Bernard Guay également du Secrétariat du Conseil du trésor. Ces invités ont fait le point sur l'avancement des travaux en regard des Orientations concernant la vérification interne, entrées en vigueur le 6 novembre 2006.

La présentation est affichée sur le site www.frvi.gouv.qc.ca, section membres, rubrique conférences.

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI

Conseil d'administration 2008-2009



Par ailleurs, lors de cette assemblée, le nouveau conseil d'administration du FRVI a été constitué.

- :: M. André Bélanger, administrateur
Responsable de la vérification interne
Services Québec
- :: M. André Dugas, administrateur Chef
Administration, planification,
assurance qualité et juricomptabilité
Vérification interne
Hydro-Québec
- :: M^{me} Francine Asselin, administratrice
Directrice de la vérification interne
Ministère de la Justice
- :: M. Éric Thibault, administrateur
Directeur de la vérification interne
Société immobilière du Québec
- :: M. Pierre Gagné, président
Directeur de la vérification interne et
des enquêtes
Revenu Québec
- :: M. Martin Larose, vice-président
Directeur corporatif – Vérification interne
Loto-Québec
- :: M^{me} Suzanne Pitre,
administratrice
Directrice de la vérification interne
La Financière agricole
du Québec
- :: Inspecteur Daniel Cauchy, administrateur
Directeur de l'audit et de l'évaluation
Sûreté du Québec
- :: M. Christian Beaudet, administrateur
Directeur de la vérification interne et
de l'évaluation
Ministère des Relations internationales
- :: M^{me} Mishèle Bérubé, membre d'office
(absente sur la photo)
Directrice du secrétariat du FRVI

ENTRETIEN AVEC M. JEAN-CLAUDE DESCHÊNES

Le FRVI remercie grandement M^{me} Sylvie Proulx, directrice la vérification interne au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MICC) et sa secrétaire, M^{me} Sylvie Chauvin.

Le FRVI exprime également sa gratitude envers M. Jean-Claude Deschênes de s'être livré à cet entretien.



M. Jean-Claude Deschênes

FRVI: Nous avons été informés que vous êtes membre du comité de vérification interne du MICC depuis janvier 2008. Avant de nous parler de votre rôle au sein de ce comité, pourriez-vous nous décrire brièvement votre carrière ?

R_JCD: Essentiellement, ma carrière se divise en trois grandes parties. Pendant presque 20 ans, j'ai été dans l'administration d'hôpitaux à Montréal et en particulier directeur général de l'Hôpital Saint-Luc. Par la suite, j'ai été 14 ans sous-ministre au gouvernement du Québec. Enfin, à partir de 1991, j'ai travaillé comme formateur et consultant dans le secteur public (auprès des services gouvernementaux et dans le milieu de la santé).

Le hasard de la vie a fait que, pendant 35 ans, j'ai travaillé au sein de divers conseils d'administration, notamment huit ans à la Régie de l'assurance maladie du Québec, sept ans à la Régie des rentes du Québec et quatre années, à titre de président du conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ). De sorte que la gouvernance et la rigueur, qui sont des aspects auxquels contribuent les comités de vérification, sont pour moi des choses extrêmement précieuses.

FRVI: Qu'est-ce qui vous a amené à siéger sur des comités de vérification? Est-ce que vous avez signalé votre intérêt ou on vous a proposé des projets?

R_JCD: Je n'ai pas de titre comptable, mais je suis reconnu comme un homme de rigueur. Je suis un homme qui pose des questions. Des gens se sont aperçu assez tôt que j'étais un «questionneur» et avoir un «questionneur» sur un comité de vérification, c'est extrêmement utile, parce que c'est un des rôles du comité de vérification de savoir relever toutes les pierres d'un jardin.

FRVI: Aviez-vous un comité de vérification lorsque vous étiez sous-ministre?

R_JCD: Au début des années '80, au ministère des Affaires sociales, j'avais mis sur pied un comité de vérification, mais cela n'avait pas le degré de développement que l'on connaît aujourd'hui. On avait un comité de vérification, mais c'était un comité interne constitué de hauts fonctionnaires du Ministère.

FRVI: Est-ce que ce genre d'organisation existait dans d'autres ministères?

R_JCD: Je ne pourrais pas dire s'il y en avait d'autre à ce moment-là. Je crois que c'était parmi les premières expériences au sein du gouvernement.

FRVI: En fait, pour vous cette tribune représentait une forme d'outil de gestion?

R_JCD: Oui, effectivement. C'était l'introduction d'un questionnement critique plus systématique que dans la gestion courante.

FRVI: Pouvez-vous nous faire part de quelques réalisations des comités de vérification sur lesquels vous avez œuvré?

R_JCD: Pour cette question, j'insisterai sur l'expérience du comité de vérification de la Régie des rentes du Québec puisque j'ai présidé ce comité durant presque six années. Parmi les réalisations, il y a lieu de mentionner le développement d'une politique de gestion des risques implantée dans toute l'organisation avec identification des risques, mesure des impacts, degré de maîtrise et plans de travail conséquents. Le tout est suivi régulièrement par le comité, surtout pour les plus grands risques. Le mandat du comité inclut aussi des études de performance comparative, le suivi régulier des rapports internes ou des recommandations du Vérificateur général du Québec. Le comité a notamment veillé à la plus grande clarté des responsabilités des différentes instances impliquées dans les contrôles internes.

Dans la fonction publique, j'avais souvent observé que nous avions des plans de qualité et de sérieuses analyses des problématiques. Mais les gens changent, les structures se modifient et l'on perd trop souvent la suite des choses. D'où l'importance à accorder aux suivis, ce qui constitue à mon avis une des caractéristiques du travail d'un comité de vérification.

FRVI: Vous avez été près de six ans président du comité de vérification à la Régie des rentes du Québec, pouvez-vous nous décrire l'importance de ce rôle?

R_JCD: Précisons ici qu'il y a une différence entre un ministère et une société d'État, celle-ci étant dotée d'un conseil d'administration. Le président est alors l'interface entre le conseil d'administration et le comité de vérification. Un comité de vérification est un comité de travail qui va au fond des choses en fonction de son mandat, c'est-à-dire qu'il creuse davantage les questions qui relèvent de sa responsabilité et en fait rapport au conseil d'administration. Dans un ministère, on creuse aussi certaines questions, mais là on n'est pas membre d'un conseil d'administration. On aide le sous-ministre, celui-ci n'étant aucunement déresponsabilisé. On l'aide à mieux accomplir son travail et répondre de son mandat.

Dans les deux situations, le président travaille avec la direction de la vérification interne à établir les ordres du

jour, à assurer les suivis, à mobiliser les autres membres du comité afin qu'ils demeurent intéressés et engagés. Un président est responsable du bon fonctionnement de son comité et est imputable des résultats de ce comité devant l'instance dont il relève, que ce soit du conseil d'administration dans le cas d'une société d'État ou du sous-ministre dans le cas d'un ministère.

FRVI: Vous dites que le comité de vérification peut aider l'organisation à être plus performante? De quelles façons peut-il le faire?

R_JCD: Il faut particulièrement clarifier les responsabilités de toutes les parties et avoir de la rigueur et de l'exactitude dans les plans de travail et les résultats. Quelles sont les responsabilités des gestionnaires, de la direction de la vérification interne, du comité de vérification, du conseil d'administration, des vérificateurs externes? Qui fait quoi à l'égard des plans, à l'égard des risques, à l'égard des résultats? Il faut vraiment clarifier ces questions. Et c'est ce à quoi sert une charte. Dans une charte ou une politique de vérification, on précise qui répond de quoi. Ce premier élément est très important, parce que si cela n'est pas fait, tout devient flou et engendre un climat de déresponsabilisation.

Dans la clarification de la chaîne des responsabilités, le comité a une relation privilégiée avec la direction de la vérification interne. Si l'on croit à la vérification, on doit renforcer cette relation parce que, premièrement la vérification interne c'est notre outil de travail et deuxièmement c'est un outil de rigueur que doit promouvoir le comité de vérification dans une organisation. C'est un outil qui questionne. C'est un peu le prolongement du comité de vérification sur une base permanente à l'intérieur et qui va, selon les plans de travail, aller dans tel ou tel secteur, avec les gestionnaires. Il importe donc pour le comité de renforcer la réputation, la crédibilité, la qualité, la performance de la direction de la vérification interne. Un comité de vérification qui se limiterait à recevoir des rapports, manquerait à la globalité de sa raison d'être et ne rendrait pas tout le service à l'organisation. C'est pour cette raison qu'un comité de vérification «pousse» sur la vérification interne parce que c'est l'outil pour «pousser» sur l'organisation vers une plus grande rigueur et une meilleure performance.

FRVI: Sur la base de votre expérience, quels sont les défis que doivent relever les ministères pour recruter leurs membres de comité?

R_JCD: D'abord, il faut bien s'entendre. Si l'on se limite à un seul membre externe sur un comité de vérification pour respecter la directive du Conseil du trésor, nous aurons, à mon avis, des résultats minimalistes. Un comité de vérification, c'est un groupe de personnes indépendantes qui aident la direction de la vérification interne, les dirigeants de l'organisation et les gestionnaires à mieux assumer leurs responsabilités. Donc, il faut connaître le milieu et aussi connaître le métier de la vérification. Il faut surtout avoir une attitude d'indépendance, une capacité d'engagement et être curieux. Il peut arriver qu'il faille aussi du courage. Si on a une question à poser, il faut avoir le courage de la poser et si l'on n'est pas d'accord sur un sujet, il faut le dire.

Par ailleurs, c'est sûr que lorsqu'on augmente les exigences des comités de vérification avec des membres externes, on doit se poser la question, « Est-ce qu'il faut rémunérer ces gens-là ou pas? » Le secteur public a une certaine allergie à cet égard. Je crois personnellement que c'est une erreur de ne pas rémunérer les personnes qui acceptent de tels mandats. J'ai vécu cette situation en qualité de président du conseil d'administration du CHUQ. À un moment donné, on est gêné de demander de l'ouvrage à des gens qui sont toujours bénévoles. Cette formule a des limites et l'on n'ose pas le reconnaître. Il y a là un vieux relent religieux comme quoi l'argent ce n'est pas bien propre, vous savez!

FRVI: Est-ce que la rémunération représente un obstacle pour recruter des membres d'un comité?

R_JCD: Je le crois sincèrement et je suis d'autant plus à l'aise pour l'affirmer que j'ai souvent vu les limites à inviter des personnes à assumer des rôles similaires. Être bénévole est d'un grand mérite, mais on ne bâtit pas des systèmes de régulation et de vérification d'organisations complexes comme le sont les ministères et les sociétés d'État sur le simple volontariat. Agir ainsi, c'est se condamner à remplir les rangs par des retraités ou par des personnes mandatées par de grandes organisations qui ont intérêt à déléguer des gens par philanthropie corporative.

FRVI: En ce qui a trait à la formation, quelle serait la base pour bien former les membres du comité de vérification?

R_JCD: Les formations de base et les degrés de formation des membres des comités de vérification sont très variables et la formation est nécessaire. Il existe d'ailleurs maintenant plusieurs organismes qui offrent des programmes en ce domaine. C'est notamment le cas de l'ENAP, de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques et du Collège des administrateurs de sociétés.

FRVI: Croyez-vous qu'il faudrait exiger qu'une formation de base soit donnée dès qu'un comité est constitué?

R_JCD: Oui. Je pense particulièrement qu'il doit y avoir une initiation au milieu dans lequel une personne s'implique. Je ne comprendrais pas que des personnes arrivent à un comité sans avoir pris connaissance du dernier rapport annuel, des lois et règlements du milieu, etc., et d'avoir rencontré les personnes clés de l'organisation. Il faut organiser sa pensée sur le milieu, et ce, de la même façon que sur le métier de vérification.

FRVI: Comment l'organisation peut-elle évaluer le comité de vérification?

R_JCD: Les méthodes peuvent varier. Par exemple, on peut s'engager à examiner le mandat une fois par année et examiner la charte afin de vérifier si l'on remplit tous les éléments prévus à la charte. Il faut examiner la qualité de l'interface avec la direction de la vérification interne et avec la direction, s'interroger sur les résultats après un an ou deux ans. La méthode peut aller du questionnaire plus ou moins développé à une session d'autoévaluation par les membres. L'essentiel est d'en faire.

En outre, il appartient aussi au sous-ministre, dans le cas d'un ministère, ou au président dans le cas d'un conseil d'administration, de procéder périodiquement à l'évaluation de l'efficacité du comité de vérification.

FRVI: Les orientations gouvernementales prévoient que le comité de vérification devrait tenir au moins deux rencontres par année. Tenant compte de l'ampleur des responsabilités que vous venez de décrire, croyez-vous que c'est suffisant?

R_JCD: Si un comité de vérification se limitait aux aspects financiers, et ce, dans une organisation bien rodée, cela pourrait aller. Mais, la plupart des organisations ne sont pas si bien rodées, et dans le concept contemporain de vérification interne, on déborde beaucoup des états financiers. On s'attarde sur la gestion des risques, les contrôles internes et la vérification d'optimisation des ressources qui est très exigeante. Dans une telle perspective, je ne suis pas capable de me sentir responsable comme président d'un comité de vérification avec deux réunions par année, à moins qu'il s'agisse d'une organisation bien rodée. Généralement nos organisations publiques ne sont pas si bien rodées que cela.

FRVI: La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État attribue plusieurs fonctions au comité de vérification. Croyez-vous que cette Loi aura un impact significatif sur le rôle et la charge de travail des membres du comité?

R_JCD: Je crois qu'elle a déjà un impact. Avec les actions du Conseil exécutif et du CT lui-même, en plus de l'insistance du Vérificateur général du Québec, cette Loi fera sentir ses effets avec le temps. Quant à la charge de travail, je pense qu'elle s'accroîtra. On ne peut pas penser, qu'en confiant plus de responsabilités à des gens, qu'ils n'auront pas besoin de travailler plus. C'est simple comme équation. S'il y a une volonté gouvernementale de décentraliser certaines fonctions vers des sociétés d'État, par exemple, tout en accroissant l'imputabilité, alors il a quelque chose de plus à faire. Donc, la charge de travail augmentera.

FRVI: Avez-vous des attentes particulières envers la direction de la vérification interne?

R_JCD: Oui. Je m'attends à recevoir une information de qualité, pertinente par rapport aux mandats, reçue dans les délais et dans des formes compréhensibles. De bons plans de travail, de bonnes méthodes de suivi et un respect des mandats mutuels. Les deux entités, soit la direction et le comité sont imputables. Il faut être soucieux des mandats et de l'imputabilité mutuelle. Une direction de vérification interne peut aider beaucoup à ce qu'un comité de vérification soit efficace et je pense qu'un comité de vérification peut aider beaucoup à ce qu'une direction de vérification interne soit crédible et efficace à l'intérieur d'une organisation.

FRVI: Quels conseils donneriez-vous à un futur membre de comité de vérification appelé par un ministère? Qu'est-ce que vous lui suggèreriez pour bien réaliser son mandat?

R_JCD: S'informer sur les attentes avant d'accepter. Faire preuve de rigueur et de transparence. Questionner pour être certain de bien comprendre. Faire preuve d'indépendance et de respect des mandats respectifs.

FRVI: Vous avez évoqué le problème de rémunération un peu plus tôt, avez-vous des suggestions à proposer pour clarifier ce problème?

R_JCD: Je pense que la meilleure méthode serait d'offrir des jetons de présence pour les réunions et de compléter par un certain cachet pour la préparation des réunions. Une réunion de 3 à 4 heures signifie une préparation équivalente. Il y a des pratiques qui existent. Par exemple, je sais que l'Institut sur la gouvernance propose des jetons de présence de 300 \$ pour les membres de conseil d'administration plus une rémunération annuelle forfaitaire pour les présidents de conseil d'administration des établissements de santé.

FRVI: Monsieur Deschênes, pourquoi avez-vous accepté d'être président du comité de vérification du MICC? Qu'est-ce que la mission représente pour vous?

R_JCD: Je pense que le motif qui m'a le plus interpellé, c'est que je peux rendre service. Je crois vraiment – qu'avec le temps – savoir de quoi il s'agit quand on parle de gouvernance, de vérification, de gestion de risques, etc. J'ai aussi compris, au cours des dernières années, que le MICC n'est pas un petit ministère, que c'est un ministère complexe, un ministère d'avenir un ministère démographique, donc c'est le ministère de la population. Y a-t-il quelque chose de plus important dans l'administration publique que la population? C'est un ministère qui sera en vedette pour plusieurs années, pour les problèmes d'immigration et des relations culturelles, c'est au cœur des rapports humains dans une société. Disons que j'ai eu la curiosité de m'informer un peu plus, pensant que c'était pertinent de mettre à profit ce que j'ai appris dans ma vie et que ça puisse servir un milieu comme celui-là pour un certain temps, le temps que cela fera l'affaire de tout le monde.

FRVI: Merci beaucoup Monsieur Deschênes!

LA LOI QUÉBÉCOISE ET LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Malgré les rigueurs de l'hiver, le FRVI tenait, le 3 décembre 2007, son assemblée plénière au Manoir Montmorency à Beauport. À cette occasion, il recevait M. Robert Lauzon. Avec son aimable autorisation, nous reproduisons ici quelques extraits de son exposé¹.



M. Robert Lauzon, directeur
Bureau de coordination du développement durable
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

La démarche québécoise

La démarche du Québec repose sur la certitude qu'il faut passer à l'action en révisant nos façons de faire au regard de trois priorités indissociables:

- :: maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et des écosystèmes qui entretiennent la vie;
- :: assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de tous, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- :: viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Le Québec a défini le développement durable comme suit:

« ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».

Principes à prendre en compte

Dans le cadre de cette définition, 16 principes sont à prendre en compte:

- :: Santé et qualité de vie
- :: Équité et solidarité sociales
- :: Protection de l'environnement
- :: Efficacité économique
- :: Participation et engagement
- :: Accès au savoir
- :: Subsidiarité
- :: Partenariat et coopération intergouvernementale
- :: Précaution
- :: Prévention
- :: Protection du patrimoine culturel
- :: Préservation de la biodiversité
- :: Respect de la capacité de support des écosystèmes
- :: Production et consommation responsables
- :: Pollueur payeur
- :: Internalisation des coûts



Photo Michel Careau

¹ Les membres du FRVI peuvent accéder à la présentation intégrale de monsieur Lauzon sur le site www.frvl.gouv.qc.ca, section membres / onglet conférences.

La *Loi sur le développement durable* (2006, chapitre 3) ne demande pas de prendre en compte les trois dimensions environnementale, sociale et économique, elle demande plutôt de prendre en compte l'ensemble des 16 principes de développement durable. C'est cette prise en compte des principes qui permettra d'intégrer les aspects environnementaux, sociaux et économiques dans les décisions plutôt que d'en tenir compte isolément. Le développement durable, c'est une démarche. Il n'y a pas de « projet » de développement durable.

Cette Loi n'est pas venue remplacer les décideurs. Elle leur donne plutôt des moyens pour améliorer le processus décisionnel et donc les décisions. Par contre, la démarche questionne les pratiques et les silos décisionnels.

La prise en compte des principes devient une grille d'évaluation publique des décisions au service des citoyens et des organisations. Les principes aident à poser des gestes réfléchis et documentés avec l'appui du milieu.

Une loi axée sur la reddition de comptes

La Loi prévoit des mesures de reddition de comptes qui garantissent le succès de la démarche :

- :: le plan d'action de chaque organisme sera public;
- :: la publication par chaque ministère et organisme de ses résultats dans une section distincte de son rapport annuel de gestion ou d'activités;
- :: la nomination d'un Commissaire au développement durable pour vérifier les résultats et assurer la transparence de la démarche.

Donc des rôles importants pour les vérificateurs internes!

Système québécois d'indicateurs de développement durable

Le système québécois d'indicateurs de développement durable sera composé de trois niveaux harmonisés étroitement pour assurer leur cohérence :

- :: première liste d'indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable d'ici la fin 2008;
- :: mécanismes ou moyens pour assurer le suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable (début 2008);
- :: indicateurs (et cibles) et d'autres moyens ou mécanismes de suivi pour chacune des actions inscrites aux Plans d'action de développement durable des ministères et organismes (d'ici le 31 mars 2009).

Stratégie gouvernementale de développement durable

Au centre du projet gouvernemental (plus de 150 ministères et organismes visés immédiatement), se retrouve un programme d'action commun pour l'Administration qui va teinter toutes ses interventions auprès de la société; ce plan devient l'outil de coordination de l'action gouvernementale en développement durable.

La stratégie doit :

- :: identifier une vision, des enjeux, des orientations et des objectifs;
- :: refléter l'éventail des préoccupations de la société;
- :: identifier des moyens pour assurer la cohérence des interventions locales, régionales et nationales;
- :: faire l'objet d'une consultation publique;
- :: être adoptée dans l'année suivant la sanction de la loi, soit avant la fin de l'année 2007;
- :: être d'une durée de 5 ans (jusqu'à 7 ans).

Chacun des 150 ministères et organismes doit, entre autres :

- :: prendre en compte l'ensemble des principes;
- :: préparer un plan d'action, le rendre public ainsi que ses résultats;
- :: promouvoir le développement durable auprès de ses clientèles et les accompagner dans leur démarche (ex: les réseaux);
- :: contribuer au bilan quinquennal;
- :: répondre au Commissaire au développement durable.



Opportunités pour les membres du FRVI

Cette démarche amènera une convergence des outils de vérification, de suivi et de reddition de comptes qui se traduira, auprès de vos employeurs et de vos clientèles par:

- :: une prise en compte des 16 principes de développement durable;
- :: l'élaboration des plans d'action (échanciers, contenus, indicateurs, etc.);
- :: une reddition de comptes (validation des informations, publication du plan d'action et des rapports de gestion, suivi des travaux du commissaire en développement durable, etc.);

Et se traduira auprès du gouvernement (MDDEP) par:

- :: une expertise en matière de mécanismes de reddition de comptes;
- :: des consultations sur les indicateurs de développement durable.

Depuis la présence du Québec à Rio (1997) et Johannesburg (2002), le chemin parcouru démontre le rôle déterminant de l'État auprès de tous les acteurs, publics, privés, sociaux et citoyens qui sont interpellés par la démarche.

Des outils pour assurer la cohérence

Cette démarche s'accompagne d'outils, notamment:

- :: des guides pilotes (Plans d'action de développement durable / prise en compte des principes);
- :: un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel (de toute catégorie) de l'administration publique;
- :: un extranet développement durable / Internet / intranet pour favoriser le partage d'informations, d'expertises et d'expériences entre ministères et organismes;
- :: un cadre de gestion environnementale / Veille en développement durable.

Marc Bégin, directeur adjoint
Secrétariat du FRVI

LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME



Jean Dussault, CGA, CMA
Directeur de la vérification et des enquêtes
Commissaire au lobbyisme du Québec

Le 10 avril 2008, 44 membres et leurs professionnels se réunissaient en assemblée plénière à Montréal. M. Martin Larose, directeur corporatif – Vérification interne Loto-Québec, présidait cette assemblée dans les locaux d'Hydro-Québec.

Les participants ont pu y voir la présentation de M. Jean Dussault portant sur la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., chapitre T-11.01).

Les principaux objectifs de cette présentation étaient de :

- :: faire comprendre le contexte dans lequel s'insère la Loi;
- :: faire connaître l'essentiel des règles applicables aux lobbyistes;
- :: voir les impacts pour les administrations publiques;
- :: voir les implications pour les unités de vérification interne.

Une période de question s'ensuivit. La présentation a été rendue disponible sur le site du FRVI [www.frvi.gouv.qc.ca / section membres](http://www.frvi.gouv.qc.ca/section/membres) sous l'onglet **conférences**.

Outre cette allocution, les participants ont eu l'opportunité de discuter, entre autres points, des suites à donner au colloque conjoint FRVI / FGFR dont il est question en page suivante.

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI



BOURSE D'ÉTUDES

Le jeudi 10 avril 2008, avait lieu la cérémonie de remise des bourses de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.



La représentante du FRVI, M^{me} France Ouellet, CA, directrice de la vérification interne de l'Université Laval, M. Francis Couture, récipiendaire et M. André Gascon, vice-doyen à la formation et aux affaires étudiantes et secrétaire de la Faculté.

S'adressant aux boursiers, le vice-doyen de la Faculté, M. André Gascon, a rappelé que « la FSA établit des liens et travaille de concert avec des entreprises qui adhèrent à notre mission et qui veulent soutenir les élèves méritants. Nous considérons ces entreprises comme des investisseurs et leurs contributions comme des investissements dans une relève compétente et qualifiée. »

Le FRVI offre une bourse afin d'encourager des étudiants et des étudiantes en sciences de l'administration à opter pour une carrière en vérification interne

COLLOQUE CONJOINT FRVI / FGRF LA LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.Q. 2006, c. 59), entrée en vigueur le 14 décembre 2006, s'applique à un certain nombre de sociétés d'État et amende diverses lois constitutives d'organisations extrabudgétaires. Les obligations de cette loi nécessitent, entre autres, des modifications au niveau de la structure, du rôle et des responsabilités du comité de vérification. Ces modifications se répercutent sur les rôles et les responsabilités des responsables des ressources financières et de ceux de la vérification interne.

« La présente loi a pour objet d'établir des principes de gouvernance d'entreprise afin de renforcer la gestion des sociétés d'État dans une optique visant à la fois l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des composantes de leur direction. »

C'est dans cette perspective que le Forum des responsables de la vérification interne (FRVI) et le Forum des gestionnaires en ressources financières (FGRF) se sont associés. Ils ont tenu un colloque, le 4 février 2008, à Québec. Soixante-quinze personnes y ont assisté.



M. Bernard Chartier, CA, formateur associé à l'ENAP au niveau de la gouvernance, a présenté la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et son impact sur les organisations

- :: le contexte de la loi
- :: le comité de vérification
- :: le rôle et les responsabilités des responsables des ressources financières et de ceux de la vérification interne.



M. Martin Larose, CA, directeur corporatif de la vérification interne, Loto-Québec qui a présenté la démarche de son organisation Un an après l'adoption de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État : notre vécu à Loto-Québec.



Les participants ont évalué cette activité et des suites seront données.

Les présentations des conférenciers et les modèles de documents utilisés pour effectuer les travaux inhérents à l'analyse de risque par Loto-Québec ont été rendus disponibles sur le site du FRVI www.frvi.gouv.qc.ca sous l'onglet membres / conférences.

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI

NOUVELLE ORGANISATION DU BUREAU DE LA DIRIGEANTE PRINCIPALE DE L'INFORMATION (BDPI)



Denis Garon

Le 14 mars 2008, le secrétariat du FRVI accueillait, dans le cadre d'un petit déjeuner conférence, M. Denis Garon, sous-ministre associé auprès de la Dirigeante principale de l'information (DPI) des Services gouvernementaux. Vingt-huit personnes ont assisté à sa présentation qui s'articulait sur les mandats confiés à la DPI eu égard à la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale : établir une vision commune de la sécurité de l'information gouvernementale et assurer la cohérence et la coordination des interventions en cette matière, d'où **l'importance de la vérification interne**.

À la fin de cette conférence, la présentation a été affichée sur le site du FRVI www.frvi.gouv.qc.ca sous l'onglet **membres / conférences**.

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI



DÉLÉGATION D'HAÏTI

Projet d'appui au renforcement de la gestion publique (PARGEP) / Voyage d'étude sur la fonction de contrôle interne au Québec.

« En mettant à la disposition du gouvernement haïtien l'expertise des services publics québécois, le projet vise à renforcer la capacité de l'administration haïtienne d'assurer, par ses propres moyens, la mise en œuvre des priorités gouvernementales. Il est le fruit de la volonté de collaboration tripartite émise par les gouvernements du Québec, du Canada et d'Haïti. L'ENAP a été retenue en décembre 2007 comme maître d'œuvre du projet et agit comme agence d'exécution en administration l'ensemble des ressources, ayant signé avec le Gouvernement du Québec une convention pour la mise en disposition de fonctionnaires dans le cadre de cette entente tripartite [...] Dans le cadre du voyage d'étude prévu à court terme, la partie haïtienne pourra prendre connaissance des pratiques développées au Québec en matière d'audit et de contrôle interne et vérifier si l'approche québécoise est transposable avec les adaptations qui s'imposent »

Dans cette optique, trois responsables de la vérification interne au gouvernement du Québec ont accepté de livrer, en mai 2008, leur expertise à M. Patrick Salomon, conseiller spécial de l'Inspection générale des finances d'Haïti :

- :: M. Pierre Gagné, président du FRVI et directeur de la vérification interne et des enquêtes à Revenu Québec;
- :: M. Christian Beaudet, directeur de la vérification interne et de l'évaluation au ministère des Relations internationales;
- :: M^{me} Francine Asselin, directrice de la vérification interne au ministère de la Justice.

Nous les remercions d'avoir accepté de rencontrer, à tour de rôle, le représentant de la délégation haïtienne.

Marc Bégin, directeur adjoint
Secrétariat du FRVI

DÉLÉGATION DU CAMEROUN

Le 7 mai 2008, le secrétariat du FRVI a reçu une délégation camerounaise dans le cadre d'une mission visant à mieux comprendre la fonction vérification interne au Québec, et particulièrement, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



Délégation camerounaise

Le groupe, accompagné par M^{me} Éliane G. Trudeau, directrice de projet pour le CRC Sogema¹, était composé de quatre vérificateurs internes de l'Inspection Générale des Services (IGS) du Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) et de quatre vérificateurs de l'Inspection générale des Services (IGS) du Ministère des Enseignements Secondaires.

Nous avons eu le plaisir, M. Marc Bégin, directeur adjoint et moi-même, de leur présenter l'organisation de la fonction de vérification interne dans le secteur public au Québec de même que la mission générale du FRVI. Au préalable, la délégation avait rencontré, entre autres, M. Othman Mzoughi, directeur de la vérification interne au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Mishèle Bérubé, directrice
Secrétariat du FRVI

¹ Société canadienne d'experts-conseils en gestion, CRC Sogema est spécialisée dans la conduite de projets d'envergure en coopération internationale axés sur la gouvernance responsable aux plans économique, social et environnemental.

BONNES VACANCES !



Le Forum des responsables de la vérification interne souhaite que vous puissiez profiter de toutes les activités qui s'offrent à vous.

Passez un bel été !



Partenaires

Volume 14 – no 1

- ∴ Publié par
Le secrétariat du Forum des responsables de la vérification interne
888, rue St-Jean, bureau 402
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : (418) 646-3169
Télécopieur : (418) 644-5281

info@frvi.gouv.qc.ca
www.frvi.gouv.qc.ca

- ∴ Mise en page
Corsaire Design Édition

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 1192-0614

Grands Prix du FRVI

MERCI À NOS PARTENAIRES!

5^e édition
5 juin 2008

PLATINE

Québec 

OR

 **ERNST & YOUNG**
La qualité dans tout ce que nous faisons


Institut des
Vérificateurs Internes
Section de Québec

ARGENT




Commission
de la construction
du Québec


Association de la sécurité
de l'information du Québec

BRONZE


LEMIEUX NOLET
comptables agréés S.E.N.C.R.L.

MALLETTE

NAVIGANT
CONSULTING

Ministères et organismes du gouvernement du Québec:

PLATINE: Emploi et Solidarité sociale :: Revenu Québec OR: Services gouvernementaux ARGENT: Agriculture, Pêcheries et Alimentation
:: Affaires municipales et Régions :: Secrétariat du Conseil du trésor :: Services Québec BRONZE: Développement économique, Innovation et Exportation
:: Société de l'assurance automobile du Québec :: Régie des rentes du Québec :: Immigration et Communautés culturelles :: Sécurité publique